Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212900542-20260310-2026004-DE

N° 2026-004

LA FEUILLÉE

Nombre de conseillers :

- En exercice : 14
- Présents : 10
- Procuration : 2
- Votant : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le dix mars

Le Conseil Municipal de la commune de LA FEUILLÉE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Date de convocation du conseil : 25 février 2026

Madame Haud LE GOLIAS est nommée secrétaire de séance et Madame Catherine BONNAY, Secrétaire de Mairie comme secrétaire auxiliaire

OBJET : APPROBATION DE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET GENERAL

PRÉSENTS : J DUMONTEIL, A SALMAS, A SPARFEL, T SELFTSICK, S CRAVEC, H LE GOLIAS, T BODENEZ, T NEDELEC, Y LE PAGE, Y JAOUEN
PROCURATION : J BERTHOU à S CRAVEC ; T NEDELEC à M DUMONTEIL
ABSENTES NON EXCUSEES : N MOUILLOT ; C JEANNOT

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET GENERAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard sur l'exercice 2026 ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget Général de la commune de La Feuillée ;

Vu son rapport de présentation ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur DUMONTEIL, Maire, quitte la séance pour le vote du CFU ; Madame Annie SALMAS, désignée Présidente, soumet ce CFU au vote.

Considérant les éléments susvisés ;

le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 2 ABSTENTION (Y LE PAGE ET Y JAOEUN) ET 8 POUR, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget Général,

- ARRETE le Compte Financier Unique 2025 du budget Général,

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212900542-20260310-2026004-DE

Section de Fonctionnement :

Dépenses	676 334.81
Recettes	676 946.53
Résultat de l'exercice	611.72
Excédent antérieur reporté	172 234.91
Résultat cumulé de fonctionnement	172 846.63

Section d'investissement :

Dépenses	483 281.66
Recettes	640 824.59
Résultat de l'exercice	157 542.93
Excédent antérieur reporté	210 916.44
Solde cumulé d'exécution d'investissement	368 459.37

Ensemble

Dépenses	1 159 616.47
Recettes	1 317 771.12
Résultat de l'exercice	158 154.65
Excédent antérieur reporté	383 151.35
Résultat cumulé	541 306.00

Restes à réaliser :

Dépenses	139 475.00
Recettes	161 046.51
Solde des restes à réaliser	21 571.51

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212900542-20260310-2026004-DE

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

La 1ère Adjointe,
Annie SALMAS

MAIRIE de LA FEUILLEE
29 (Finistère)

La secrétaire,
Haud LE GOLIAS

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212900542-20260310-2026004-DE